

UN ESPACE PERSONNEL

La Métropole du Grand Nancy met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches «taxe de séjour» :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Tableau de bord des actions à faire,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et / ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.



réalisation 3D Ouest 04/22

LA TAXE DE SÉJOUR

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

CONTACT

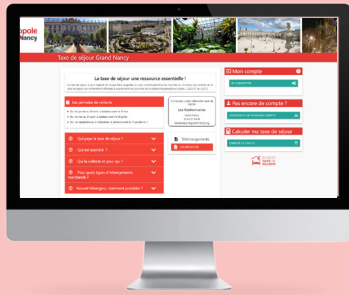
LES GESTIONNAIRES
taxedesejour@grand-nancy.org
03 83 91 84 88

TAXE DE SÉJOUR

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

**métropole
GrandNancy**

1 CONNEXION



<https://taxe.3douest.com/grandnancy.php>

VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION

SE CONNECTER



PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.

PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



Après validation vous recevrez par mail un lien pour créer votre mot de passe.

2 DÉCLARATION

VOUS LOUEZ EN DIRECT



Saisie manuelle
du registre

*Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.
Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.*

VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



Location
via tiers
collecteurs

*La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous indiquez les périodes commercialisées par un tiers.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ



Je n'ai pas
loué

*Pour une longue période sans location.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

Validez vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période

3 REVERSEMENT

à réception de votre
Avis des Sommes à Payer

COLLECTE	REVERSEMENT
1 ^{er} janvier - 30 avril	à déclarer avant le 15 mai
1 ^{er} mai - 31 août	à déclarer avant le 15 juillet
1 ^{er} septembre - 31 décembre	à déclarer avant le 15 janvier N+1

- **carte bancaire** dans votre espace en ligne
- **virement** (référence : paiement TS + nom)
RIB disponible sur votre espace hébergeur
- **chèque** libellé à l'ordre du Trésor Public
La trésorerie de Nancy Municipale
Cité administrative
Bâtiment Y - 45 rue Sainte Catherine
BP 40023
54035 NANCY Cedex